



Livret d'accueil

*Ensemble scolaire pour élèves en situation de handicap moteur
ouvert aux élèves valides.*

Centre de Soins et de Rééducation des PEP 92

Lycée EREA Toulouse-Lautrec
Centre de Soins et de Rééducation
131 avenue de la Celle Saint-Cloud
92420 VAUCRESSON

École primaire, Collège, Lycée, BTS



Contacts utiles

Accueil
Tel : 01 47 01 09 18

Proviseur/Directeur : M. Petit			
Secrétariat général du CSR	Mme GLADIEU	01 47 01 65 57	pascale.gladieu@csr-tl.fr
Secrétariat général EREA	Mme DECKER	01 47 01 65 13	0921935d@ac-versailles.fr

Proviseur Adjoint : M. Gesbert			
Secrétariat	Mme BEZERIE	01 47 01 65 13	0921935d@ac-versailles.fr

Intendance			
Demi-pension et internat	M. LE QUERE	01 47 01 65 36	int.0921935d@ac-versailles.fr

Vie scolaire			
Collège	Mme BUAILLON	01 47 01 65 27	leanie.buillon@ac-versailles.fr
Lycée	Mme CHAPUIS	01 47 01 65 26	sophie.chapuis@ac-versailles.fr

Transports Scolaires			
M. Moreau		01 47 01 65 51	eric.moreau1@ac-versailles.fr

École primaire			
M. Marin (Directeur)		01 47 01 65 29	pascal.marin@ac-versailles.fr

Médecin chef : Dr. Sarrazin			
Secrétariat médical	Mme FENOGLI	01 47 01 65 66	secretariat.med@csr-tl.fr
	Mme LEROY	01 47 01 65 67	
	Mme ROUSSEAU	01 47 01 65 68	

Service Infirmierie			
Cadre de santé	Mme MUNSCH	01 47 01 65 82	service.infirmierie@csr-tl.fr
Accueil Infirmierie		01 47 01 09 18 (Poste 5205)	

Service de rééducation			
Cadre de rééducation	Mme STEINER	01 47 01 65 74	blandine.steiner@csr-tl.fr
Chefs de groupe de kinésithérapie	Mme RIETZ	01 47 01 65 77	marie-france.rietz@csr-tl.fr
	M. JACQUET	01 47 01 65 76	daniel.jacquet@csr-tl.fr

Service éducatif			
Cadre éducatif	M. COUPAT	01 47 01 65 86	dominique.coupat@csr-tl.fr

Service Social			
	Mme GAGNAIRE	01 47 01 65 70	alexia.gagnaire@csr-tl.fr
	Mme LEPRESLE	01 47 01 65 71	julie.lepresle@csr-tl.fr
	Mme LONJON	01 47 01 65 47	sabine.lonjon@ac-versailles.fr

Bonjour à tous,

L'ensemble scolaire Toulouse-Lautrec et le Centre de Soins et de Rééducation (CSR) présentent une structure cohérente et solidaire.

L'EREA propose à des élèves en situation de handicap moteur une scolarisation adaptée, de l'école primaire au lycée ainsi que des sections de technicien supérieur.

Le CSR assure le suivi médical, para médical et participe à l'accompagnement éducatif et social.

Dès la création de l'établissement des élèves valides ont été inscrits en fonction des places demeurées vacantes. Depuis, ce principe qui est un élément constitutif de l'identité de l'établissement, permet à des élèves en situation de handicap et des élèves valides de vivre ensemble leur scolarité.

Dans son projet, l'établissement se fixe notamment pour objectifs de :

- *Permettre aux élèves de réussir leur scolarité par l'obtention de diplômes nationaux, en leur proposant des adaptations dans le cadre d'un projet personnalisé qui considère le jeune dans sa globalité.*
- *Préparer l'élève à la poursuite de ses études, ou à son insertion sociale et professionnelle, par l'acquisition d'un maximum d'outils d'autonomie et d'indépendance.*

L'ensemble du personnel concourt à la réalisation de ces objectifs.

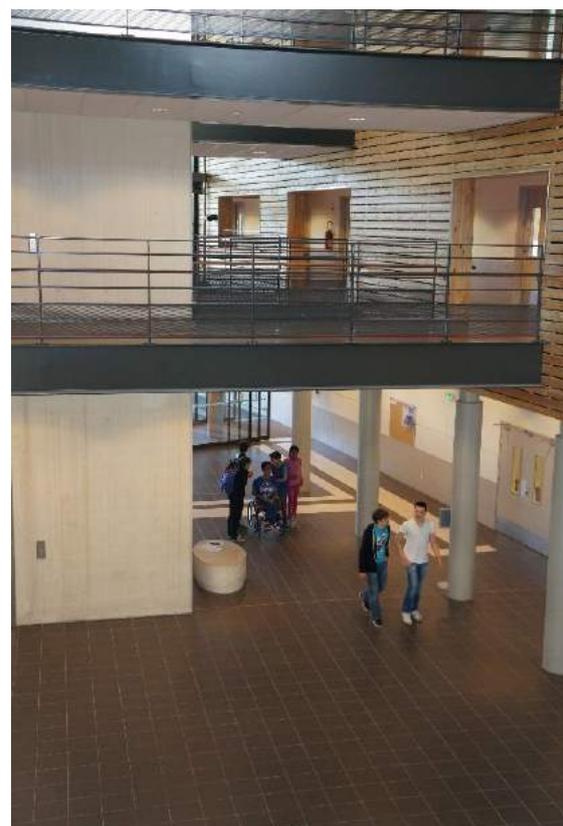
L'accompagnement proposé prendra toujours en compte vos aspirations avec ambition et réalisme. Cependant vous demeurez l'acteur principal du parcours que vous allez entreprendre.

Nous comptons sur votre implication et vous souhaitons la bienvenue.

Bonne rentrée

Lionel PETIT

Proviseur - Directeur du Centre de Soins et de Rééducation.



Sommaire

L'AD PEP 92, (Page 4)

Organigramme général, (Page 5)

La scolarité, (Page 6)

La prise en charge médicale, (Page 10)

La prise en charge rééducative, (Page 11)

La prise en charge éducative et sociale, (Page 12)

L'hébergement, la restauration et le transport, (Page 13)

Les instances représentatives, (Page 14)

Les associations, (Page 15)

Accès à l'établissement, (Page 16)

L'AD PEP 92

(Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Hauts de Seine)



Créée en 1915 pour venir en aide aux orphelins de guerre, la Fédération générale des Pupilles de l'Enseignement Public (les PEP) est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. Elle regroupe une centaine d'associations départementales ou territoriales de France métropolitaine et d'Outre-Mer, dont l'association départementale des PEP des Hauts de Seine (l'AD PEP 92). Les administrateurs des PEP sont tous bénévoles.

Depuis ses origines, la Fédération des PEP est restée fidèle à ses valeurs de solidarité et de laïcité. Sa mission auprès des enfants, en complémentarité avec celles de l'Éducation Nationale, a évolué au fil du temps et s'est adaptée, en fonction des demandes et des besoins.

Ainsi, en 2012, ce sont plus de mille cent jeunes qui ont bénéficié des services, des aides, des bourses ou des secours des PEP 92. Particulièrement sensibilisée à la scolarisation des enfants handicapés, c'est dès la création du Lycée-EREA Toulouse-Lautrec, en 1980, que l'AD PEP 92 s'est vue confier la gestion du Centre de soins et de rééducation, qui accueille 250 élèves handicapés moteurs.

L'AD PEP 92 anime aussi, avec l'Inspection académique, un service SAPAD (Service d'accompagnement pédagogique à domicile) pour les élèves malades ou accidentés qui ne peuvent se rendre à l'école.

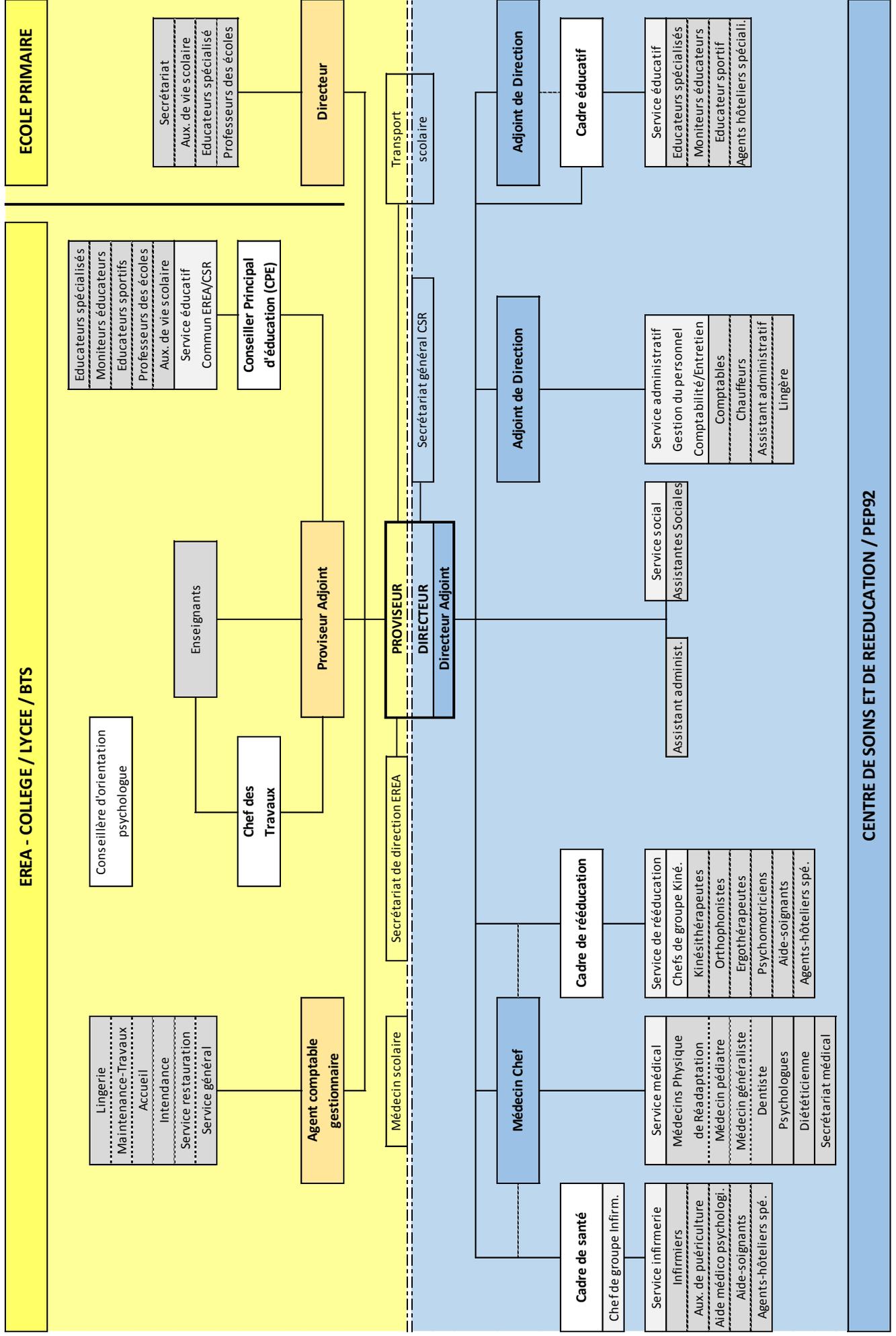
D'autre part, grâce au réseau de la Fédération qui compte plus de cent centres d'accueil de vacances dans toute la France, de nombreux enfants peuvent bénéficier de séjours éducatifs et de loisirs (vacances ou classes de découvertes).

Depuis 2009, l'AD PEP 92, s'est également vue confier la gestion du centre de loisirs de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches qui accueille des enfants hospitalisés. Ce centre de loisirs fonctionne les mercredis, samedis et dimanches pendant les périodes scolaires et pendant toutes les vacances scolaires.

Enfin, depuis le 1er janvier 2014, l'AD PEP 92 a repris les activités de l'association IDEE - J Bus (Information sur la drogue, Écoute et Entraide). Ce service propose une approche originale de la prévention, de l'information et de la sensibilisation des jeunes sur la santé et la citoyenneté. Cette activité est organisée, entre autres, avec un bus (le "J Bus") dans lequel des réunions avec les jeunes sont organisées.

A Vaucresson, l'AD PEP 92 s'engage, avec la direction de l'établissement, au service du bien-être, du confort et de la scolarité des enfants en situation de handicap moteur.

Organigramme



LES MOYENS DE LA RÉUSSITE



- L'accueil conjoint de jeunes en situation de handicap et de jeunes valides offre les conditions d'une éducation citoyenne vécue au quotidien. Elle est source d'un mutuel enrichissement.
- L'organisation du temps scolaire s'harmonise avec les rééducations et les soins infirmiers dispensés sur site.
- Des équipes pluridisciplinaires concourent à des objectifs partagés.
- Une concertation entre les différents professionnels assure la cohérence dans l'élaboration et le suivi du projet personnalisé de chacun.
- Des modalités de communication facilitent les échanges avec les familles autour des divers aspects de la vie du jeune.
- Des classes à effectifs adaptés permettent un suivi attentif et un soutien personnalisé.
- Des moyens adaptés en locaux et en matériel technique.

Le projet d'établissement s'articule autour de trois axes prioritaires ; accompagner chaque élève dans un parcours ambitieux et sécurisé qui le prépare aux diplômes nationaux, acquérir de nouveaux langages, mobiliser les partenariats et les ressources.

UNE OFFRE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE AU SUPÉRIEUR

L'École Primaire propose

- Un cursus du CP au CM2 dont l'organisation en cycles et les programmes sont conformes aux Instructions Officielles.
- Un enseignement est dispensé par des Professeurs des Écoles titulaires d'un diplôme de spécialisation option handicap moteur.
- Des cours d'EPS, d'Éducation Musicale et de Langues Vivantes Étrangères sont dispensés par des professeurs du lycée.
- Une pédagogie différenciée et adaptée pratiquée au sein de toutes les classes qui permet de rechercher et de mettre en œuvre des solutions adaptées aux difficultés individuelles.
- Des sorties culturelles et des classes transplantées favorisent l'ouverture sur le monde extérieur.

Le Collège propose

- Un cursus classique de la 6ème à la 3ème,
- Un cursus en 5 ans, suivant les mêmes programmes et proposant aux élèves une progression adaptée à leurs rythmes et acquisitions.

Les langues étudiées au collège sont l'Allemand et l'Anglais en LV1, l'Allemand, l'Anglais et l'Espagnol en LV2 (en Allemand, la LV2 est commencée en 5ème). **En option** ; Latin + section sportive « multisports » qui propose du volley fauteuil, du basket fauteuil et du foot-fauteuil en sport partagé.

Tous les élèves présentent le brevet des collèges série générale.

Les études dirigées : l'équipe éducative organise et encadre les études du soir pour les élèves internes. Elles ont lieu de 17h à 17h45 au primaire, et de 17h15 à 18h45 au collège et lycée.

Pour les collégiens et les lycéens, sur proposition du professeur principal, les demi-pensionnaires peuvent bénéficier d'études dirigées encadrées par les enseignants le lundi, mardi et jeudi de 16h45 à 17h45. Les familles doivent alors se charger du transport de leur enfant pour le retour à domicile à la fin de l'étude.

La Scolarité (suite)

Le Lycée propose

La filière générale avec 7 enseignements de spécialité :

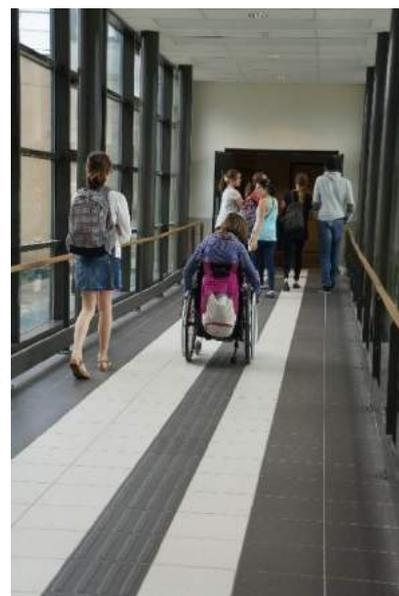
1. Mathématiques.
2. Physique-chimie.
3. Science de la vie et de la Terre.
4. Sciences économiques et sociales.
5. Humanités, littérature et philosophie.
6. Langues, littératures et cultures étrangères : Anglais, Espagnol.
7. Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques.

La série technologique STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) avec pour spécialités « Gestion et Finance » ou « Ressources Humaines et Communication ».

Les langues étudiées au lycée sont l'Allemand et l'Anglais en LV1, l'Allemand, l'Anglais et l'Espagnol en LV2. Les options facultatives sont le latin et le théâtre.

Deux sections de techniciens supérieurs (STS)

- Le BTS Comptabilité et Gestion (CG) prépare à un emploi de comptable en entreprise ou en cabinet d'expertise comptable.
- Le BTS Notariat forme les collaborateurs des notaires ou les juristes en entreprises, en collectivités territoriales, en agences immobilières....
- Pour les BTS, l'inscription s'effectue via PARCOURSUP, après tout type de bac.
- Les poursuites d'études possibles sont notamment :
 - Les classes préparatoires à l'expertise comptable après le BTS CG.
 - Licence et master professionnels métiers du notariat après le BTS Notariat.



LES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

Les adaptations matérielles et pédagogiques en rapport avec les Technologies d'Information et de Communication pour L'Enseignement (TICE) :

L'établissement développe des stratégies d'adaptation matérielles, logicielles et pédagogiques en rapport avec les TICE.

L'objectif est de rendre l'élève le plus autonome possible et indépendant dans la réalisation des activités scolaires.

En collaboration avec les rééducateurs du Centre de Soins et de Rééducation, les équipes pédagogiques proposent des aménagements, des outils, des supports qui répondent aux besoins spécifiques de chaque élève.

Le secrétariat bénévole :

Dans le cadre des adaptations que nécessitent certains handicaps, des élèves disposent, après avis du médecin scolaire, de l'assistance de secrétaires lors des contrôles et des examens nationaux.

Les secrétaires sont des adultes, extérieurs à l'établissement, recrutés sur la base du volontariat. Une formation leur est proposée pour accomplir cette tâche complexe.

Les référents de classe :

Chaque classe bénéficie d'un personnel éducatif qui suit particulièrement, en collaboration avec les enseignants, la scolarité des élèves. Il intervient également en soutien ou en remédiation.



L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE POUR TOUS

L'établissement souhaite permettre une pratique sportive pour le plus grand nombre.

Les élèves sont accueillis aux cours d'EPS et sont intégrés activement et en toute sécurité aux nombreuses activités physiques, sportives ou d'entretien proposées.

Les pratiques sont adaptées et aménagées afin de favoriser l'accès de tous à un socle éducatif et culturel commun.

Grâce à ces aménagements, les contre-indications médicales sont exceptionnelles et temporaires.



LA SECTION SPORTIVE

Le lycée EREA dispose d'une section sportive handisport multisports.

Les sports concernés sont :

- Le basket fauteuil
- Le volley fauteuil
- Le football en fauteuil électrique

La section est ouverte aux jeunes scolarisés dans l'établissement sur demande à partir de la 6ème, sur proposition des professeurs d'EPS et des éducateurs sportifs et sous réserve de l'accord médical.

Les entraînements ont lieu pendant la semaine en soirée. Les élèves demi-pensionnaires, qui participent aux entraînements après 16h30, doivent prévoir une solution de transport pour leur retour à domicile.

En cas de compétition, qui peuvent avoir lieu le mercredi après-midi ou durant les week-ends, l'équipe éducative coordonne l'organisation des déplacements et prend en charge l'encadrement du groupe. La licence handisport compétition est obligatoire. Une participation financière est demandée dans le cas d'une compétition avec nuitée.



LE CDI (Centre de Documentation et d'Information)

Le C.D.I est ouvert à tous les membres de la communauté scolaire du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Activités des élèves :

- Lire des romans, des magazines d'actualité, des bandes dessinées et des documentaires, consulter des vidéos.

Le fonds littérature propose une sélection de romans jeunesse enrichie en permanence. Un fonds de livres audio ainsi qu'un service d'enregistrement et de numérisation des livres permet de rendre la lecture accessible au plus grand nombre.

- Faire ses devoirs, réviser ses leçons ou préparer un exposé.

Le fonds comprend de nombreux documentaires, des dictionnaires, des encyclopédies, des atlas, des annales. Un rayonnage consacré aux manuels scolaires en usage dans l'établissement permet à l'élève d'avancer son travail lors des permanences ou absences des professeurs.



Préparer son avenir :

- Le fonds Orientation rassemble la documentation de l'ONISEP, du CIDJ et d'autres organismes dans tous les secteurs professionnels. L'élève découvre également le monde du travail et les métiers grâce à une collection de DVD et de logiciels d'aide à l'orientation.

Apprendre à maîtriser les techniques de recherche documentaire et les TICE :

Dans le cadre de séances pédagogiques, l'élève est initié au système de classification des livres en usage dans les bibliothèques publiques.

Il apprend à rechercher l'information dans un catalogue informatisé et trouver le document dans le CDI. Il peut prolonger ses recherches sur internet et valider ses acquis pour le B2I, (Brevet Informatique et Internet).

Le CDI édite avec les élèves le journal « Prose Café » (5 numéros par an) et organise des événements qui rythment l'année scolaire : semaine de la presse, de la poésie, concours d'écriture, animation lecture.

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 16h30

A votre disposition

- Des romans
- Des magazines d'actualité
- Des bandes dessinées
- Des documentaires
- Des livres audios
- Des vidéos consultables sur place

LA PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



La psychologue de l'éducation nationale informe et conseille les élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation.

Elle apporte une aide technique à l'équipe éducative.

Elle est attachée au CIO de Boulogne et présente dans l'établissement un jour par semaine.

L'ÉQUIPE MÉDICALE DU CENTRE DE SOINS

Elle est composée d'un médecin chef, spécialiste en médecine physique et de réadaptation (MPR), de médecins spécialisés MPR, d'un médecin généraliste, d'un médecin pédiatre. Ces médecins assurent une continuité de présence sur le temps scolaire. Un chirurgien-dentiste assure également des vacations.

La secrétaire médicale référente assure le suivi du dossier médical de l'usager en lien avec les familles et le personnel médical et paramédical.

Le suivi médical :

Chaque usager est suivi par un médecin référent de l'établissement qui ne peut être déclaré à l'assurance maladie comme médecin traitant. Le médecin référent est garant de la coordination des prescriptions et de la cohérence de la prise en charge thérapeutique et rééducative.

Les objectifs thérapeutiques, définis avec l'usager et sa famille, tiennent compte des besoins et souhaits de l'usager, dans la mesure des moyens disponibles. Pour cela, la présence de la famille est requise lors des consultations.

Des modifications de prise en charge peuvent être envisagées en cours d'année en fonction de l'évolution des besoins de l'usager sous la responsabilité du médecin référent. L'usager bénéficie d'un planning personnalisé. Il doit se montrer assidu et ponctuel.

Le médecin scolaire travaille en collaboration avec l'équipe médicale du Centre de Soins. Il intervient auprès des élèves qui nécessitent un Projet d'Accueil Individuel (PAI) ou Projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Le service infirmerie

L'équipe soignante est composée d'infirmiers, d'aides-soignants, d'aides médico-psychologiques et d'agents hôteliers spécialisés.

Le service est sous la responsabilité d'un cadre de santé.

Il accueille du lundi au vendredi tous les jeunes de l'établissement. Une équipe de nuit est également présente pour les élèves internes. Les missions de l'équipe soignante sont préventives, éducatives et curatives.

Les élèves inscrits au CSR sont pris en charge, pendant leur présence dans l'établissement, par les soignants afin de prodiguer des soins adaptés à leurs besoins. La présence de la famille est requise lors des consultations externes ainsi qu'à la sortie d'hospitalisation ou du service des urgences.

Le cas échéant, les élèves doivent apporter leurs ordonnances ainsi que leurs médicaments et les remettre aux infirmiers.

En cas de maladie, les élèves restent à l'infirmerie. Les parents des externes et demi-pensionnaires sont invités à venir les chercher. Pour les élèves internes, un retour à domicile peut être envisagé si l'état de santé n'est pas compatible avec la surveillance assurée la nuit.

En cas de maladie contagieuse nécessitant une éviction scolaire, le médecin ou l'infirmier contacte les parents afin d'organiser le retour au domicile.



La prise en charge rééducative

Le service de rééducation

Le service de rééducation est composé de kinésithérapeutes, d'ergothérapeutes, de psychomotriciens et d'orthophonistes. Il est sous la responsabilité de cadre de rééducation.

Les kinésithérapeutes ont pour mission :

- d'amener le jeune à utiliser toutes ses capacités motrices,
- d'assurer le meilleur confort corporel possible,
- de suivre avec les appareilleurs orthopédistes la bonne adaptation des appareillages,
- d'assurer le relais du suivi rééducatif des interventions chirurgicales,
- d'assurer la rééducation respiratoire.

Les ergothérapeutes interviennent dans les domaines :

- de la rééducation gestuelle, fonctionnelle et cognitive,
- de la réadaptation par la mise en place de moyens de compensation matériels et/ou cognitifs,
- de l'installation du jeune au sein de l'établissement,
- du conseil en vue de l'acquisition de matériels, d'aides techniques.

Les psychomotriciens ont pour mission :

- d'aider les jeunes à enrichir ou rétablir une relation harmonieuse avec eux-mêmes, les autres et leur environnement,
- d'intervenir au niveau de l'organisation du schéma corporel (tonus, coordination), de l'image du corps, de l'espace et du temps,
- d'utiliser différents supports autour des expériences sensori-motrices, ludiques et expressives (relaxation, danse, parcours, jeux de rôle, jeux sportifs...).

Les orthophonistes ont pour rôle de prévenir, évaluer et traiter les troubles :

- du langage oral,
- du langage écrit,
- du raisonnement logico-mathématique,
- de la mémoire,
- de la déglutition.



La prise en charge psychologique

Les psychologues cliniciens interviennent auprès des élèves et de leur famille à leur demande, ou sur proposition d'un des intervenants auprès du jeune. Le patient et sa famille sont toujours à l'origine du travail thérapeutique centré sur la subjectivité de chaque enfant et adolescent.

Les psychologues participent aux réunions de projet personnalisé et aux temps de coordination médicaux de leurs patients.

Un neuropsychologue effectue des bilans évaluant les potentialités et les difficultés spécifiques d'apprentissage du jeune et contribue à la réflexion des rééducateurs sur leur pratique.



Le service éducatif

Le service éducatif est un service commun, Éducation Nationale et Centre de Soins et de Rééducation.

L'équipe est composée de professeurs des écoles éducateurs, d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, d'un éducateur sportif et d'Assistants de Vie Scolaire collectif (AVSco).

Elle est coordonnée par un chef de service et deux Conseillers Principaux d'éducation (CPE) respectivement responsables du Collège et du Lycée.

L'équipe éducative intervient à l'école primaire au collège et au lycée, sur des temps scolaires et périscolaires.

Elle a pour missions :

- L'accompagnement éducatif (acquisition d'une autonomie maximale, orientation dans les démarches diverses...),
- L'aide matérielle (toilettes, repas...),
- L'aide au travail scolaire (études...),
- L'encadrement de l'internat,
- La surveillance des élèves et respect du règlement intérieur,
- La mise en place d'activités culturelles, sportives et de loisir.

Chaque jeune du centre de soin est suivi par un référent éducateur ou professeur des écoles.

Ce dernier participe à l'accompagnement du jeune dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet individuel. Ce travail est conduit en concertation avec les équipes pédagogiques, thérapeutiques, le jeune et sa famille.

Le service social

Le service social est un service commun, Éducation Nationale et Centre de Soins et de Rééducation.

Il est composé de trois assistantes sociales chargées d'apporter écoute, conseil et soutien aux élèves et à leurs familles.

La singularité de chaque élève est prise en compte dans un accompagnement global favorisant son insertion, sa réussite individuelle, sociale et professionnelle.

Le service social, c'est :

- Un espace confidentiel de parole et d'expression pour toutes les préoccupations en lien avec l'établissement, le domicile, l'extérieur...
- Un lieu de ressources: informations, conseils, aides et protection.

L'intervention de l'assistante de service social peut prendre des formes diverses :

- Rencontres individuelles, à la demande du jeune, des équipes, des parents et/ou d'autres personnes qualifiées,
- Actions collectives : animations auprès de groupes d'élèves pour informer, prévenir, et traiter des situations liées aux problématiques de l'adolescence et/ou du handicap,
- Relations avec les services socio-éducatifs et partenaires extérieurs à l'établissement.

Tenue au secret professionnel, l'assistante de service social est garante de la confidentialité des entretiens.



L'hébergement, la restauration et les transports

L'établissement dispose d'un internat réservé aux élèves pris en charge par le Centre de Soins.

L'internat et la demi-pension sont des services payants. Les montants des frais scolaires annuels sont votés par le Conseil Régional d'Ile de France. Ils sont valables pour une année civile et modifiés chaque année au 1er janvier. Ils sont facturés aux familles et payables par trimestre ou par mois. Les familles s'acquittent du paiement par le moyen qui leur convient (chèque, espèces, carte bancaire).

L'État et la Région Ile de France versent des fonds d'aides à l'établissement pour les familles qui rencontreraient des difficultés. Ces dernières doivent impérativement prendre contact avec les assistantes sociales pour remplir un dossier de demande d'aide.

Les repas sont confectionnés sur place par les cuisiniers de l'établissement. Les menus sont élaborés au sein de la commission des menus, avec une volonté de variété et d'équilibre alimentaire.

L'établissement assure la fourniture et le blanchissage de la literie pour les internes.



La restauration

À l'école primaire, les repas sont servis à table dans la salle de restauration. L'aide individualisée ainsi que l'accompagnement sont assurés, à chaque table, par un ou plusieurs professionnels.

Au collège et au lycée, le restaurant scolaire dispose d'une ligne de "self-service". Le repas de midi est organisé en deux services.

L'autonomie des élèves est systématiquement recherchée :

- Au moyen d'adaptations fonctionnelles, (tables, couverts, sièges...) proposées pour chaque jeune par les ergothérapeutes,
- Par le travail éducatif d'accompagnement.

L'internat

L'internat est ouvert du lundi au vendredi. Il est composé de trois espaces distincts : un pour l'école primaire, un pour le collège, un pour le lycée/BTS.

Les jeunes nécessitant un accompagnement plus médicalisé sont pris en charge par du personnel soignant dans un espace dédié.

Les transports scolaires

Les transports scolaires sont organisés et financés par les conseils généraux, les préfectures ou le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France).

Les familles sont informées, lors de la procédure d'admission, des formalités à accomplir pour que l'organisation du transport soit effective dès la rentrée scolaire. L'établissement facilite le lien entre les familles, les organismes payeurs et les transporteurs.

Un personnel de l'EREA organise l'arrivée et le départ des élèves de l'établissement en collaboration avec le service médical et la vie scolaire.

L'établissement doit fournir aux organismes payeurs (conseils généraux, préfectures ou STIF), l'état mensuel des trajets réellement effectués pour la validation des facturations. Il est de la responsabilité des familles de contacter le transporteur en cas d'annulation d'un trajet.



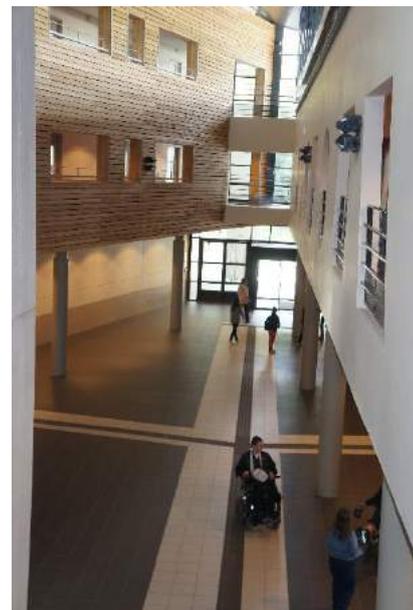
Le Conseil d'Administration (EREA)

Le conseil d'administration est une assemblée délibérante de l'établissement scolaire qui s'intéresse à l'ensemble de son fonctionnement (organisation, budget...). Sa composition est fondée sur un principe de répartition tripartite entre :

- Les représentants des collectivités territoriales, de l'administration de l'établissement et d'une personne qualifiée (membres de droit),
- Les représentants des personnels (membres élus),
- Les représentants des élèves et parents (membres élus),

Le conseil d'administration dispose de compétences décisionnelles et de compétences consultatives.

Des partenaires du CSR et des représentants de son association gestionnaire (ADPEP 92) sont invités permanents du conseil d'administration.



Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Ainsi que le prévoit la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le Centre de Soins et de Rééducation est doté d'un Conseil de la Vie Sociale.

Le CVS est présidé par un usager. Il est composé de représentants élus des jeunes et des parents, de représentants de l'association gestionnaire, du personnel et de la direction.

Il donne son avis et peut faire des propositions sur le fonctionnement du centre de soins (vie quotidienne, activités, animations, organisation), les projets d'équipement, les travaux à réaliser, l'entretien des locaux...

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit au minimum trois fois par an.

Le Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté (CESC)

Il est composé de membres de la communauté éducative : personnels de l'Éducation nationale et du Centre de Soins et de Rééducation, élèves, parents. Il se réunit une fois par trimestre sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant.

En collaboration avec des partenaires extérieurs : associations agréées (CIDFF...), structures sanitaires (CPAM, Planning Familial...) police, gendarmerie, justice, collectivités locales, il assure les missions suivantes :

- Contribuer à l'éducation à la citoyenneté,
- Préparer le plan de prévention de la violence,
- Définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites addictives.



La Coopérative scolaire de l'école primaire

La coopérative scolaire fonctionne grâce aux cotisations des parents et aux recettes des fêtes, et autres manifestations.

La participation des familles est libre et volontaire. Les comptes sont vérifiés et validés par "l'Office Central des Coopératives des Écoles".

La coopérative facilite la réalisation des projets de classes et d'internat, l'organisation des sorties et des spectacles.

La Maison des Collégiens et des Lycéens de l'EREA (MDCL)

« La Maison des collégiens et lycéens de l'EREA Toulouse-Lautrec » est une association loi 1901 qui propose aux collégiens et lycéens, internes et demi-pensionnaires, des activités extra-scolaires culturelles, sportives et de loisirs.

Elle peut participer également à l'organisation et au financement des sorties scolaires.

Ses recettes proviennent, pour l'essentiel, des adhésions des élèves et du personnel.

Cette cotisation est obligatoire pour la participation aux activités du mercredi après-midi.



Les parents d'élèves



Les parents d'élèves sont partie intégrante de la communauté éducative. Ils participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, aux instances collégiales de l'établissement : conseil d'administration de l'EREA et instances qui en dépendent (conseils de classes, conseil de la vie lycéenne, conseil de la vie sociale).

Ces instances sont les lieux privilégiés de concertation et de communication entre les membres de la communauté éducative.

Les associations de parents d'élèves présentes dans l'établissement sont traitées de façon égalitaire, même si leur participation effective dépend de leur représentativité.

Chaque année, deux rencontres institutionnelles avec les parents sont organisées par l'établissement :

- La première, durant le mois de septembre, permet un échange avec les enseignants et éducateurs. Sont évoqués alors, les objectifs du cycle d'études concerné et les modalités d'organisation pédagogique de l'année,
- La seconde, prévue en janvier ou février, permet de faire un bilan d'étape de la scolarité et de rencontrer les équipes du Centre de Soins et de Rééducation.

Au-delà de ces rencontres institutionnelles, les personnels demeurent disponibles pour des contacts ponctuels.

Vauresson - Plan de situation

Lycée EREA Toulouse-Lautrec

131 avenue de la Celle Saint-Cloud

92420 VAUCRESSON

Tel : 01 47 01 09 18

Par la route :

Autoroute A13 – Paris Ouest

Sortie Versailles Nord/Vauresson

Par le train + bus :

Gare de Paris Saint-Lazare

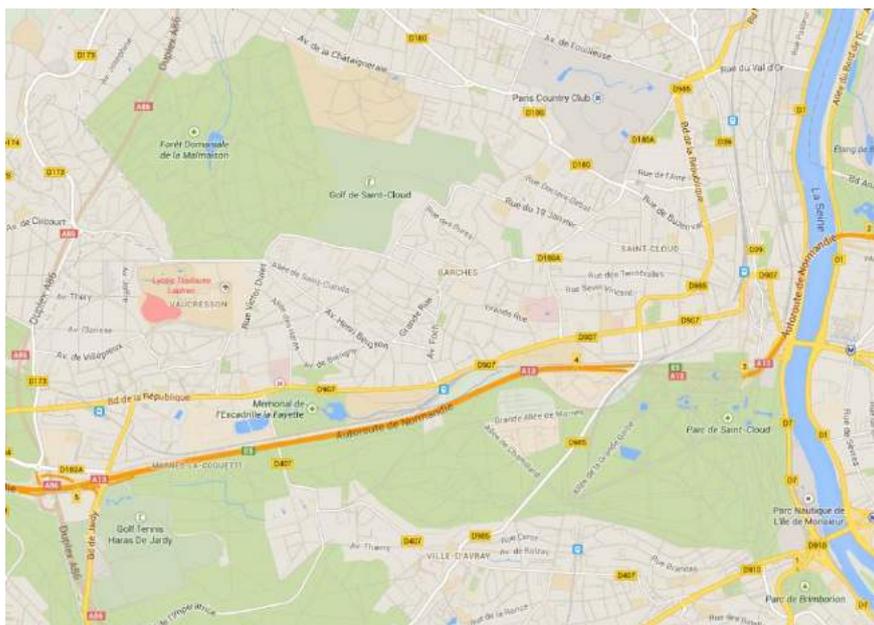
Direction Saint Nom la Bretèche

Descendre à la Gare de Vauresson

Sur la place de la gare prendre le bus « I »

Direction « Gare de Garches »

Descendre à : « Lycée Toulouse-Lautrec »



Plan d'accès au Lycée EREA Toulouse-Lautrec



Le Lycée EREA est situé derrière le golf et n'est pas visible de l'avenue de la Celle Saint-Cloud.

En arrivant au feu tricolore au niveau du panneau « 131 », prenez sur la droite en longeant le golf sur votre gauche, (de façon à avoir l'entrée du golf du Stade Français dans votre dos).

L'accueil se trouve juste après le portail blanc, dans la « pointe » du bâtiment, (partie en verre).